

3. A tous les ministères qui passent des commandes au fur et à mesure des besoins.

4. Quatre cent soixante-huit porte-documents et 1,460 serviettes.

#### LA COMMANDE D'UNE CLINIQUE SANITAIRE MOBILE

Question n° 1968—**M. Reynolds:**

1. Un contrat a-t-il été accordé, le 4 avril 1974, à l'entreprise Corab Services Ltd. de Calgary (Alberta), pour l'approvisionnement d'une clinique sanitaire mobile comprenant trois unités, au coût de \$123,700?

2. A combien s'est élevé le prix d'achat ainsi que les frais de transport et d'installation?

3. D'autres sociétés ont-elles présenté des soumissions?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. Oui, le marché a toutefois été adjugé le 12 mars 1974; le communiqué de presse était daté du 4 avril 1974.

2. Le contrat a été accordé au prix ferme de \$123,700 qui comprend l'approvisionnement, la livraison et l'installation. Les frais de transport se sont élevés à \$15,840. Les frais d'installation n'ont pas été définis séparément.

3. Oui.

#### LA COMMANDE D'AMEUBLEMENT DE BUREAU

Question n° 1977—**M. Reynolds:**

1. Le 20 novembre 1974, le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il accordé un contrat à la société Standard Desk Ltd. de Laval (Québec) pour la fourniture d'ameublement de bureau d'un montant de \$897,642?

2. Y a-t-il eu appel d'offres?

3. Quelles sociétés ont présenté des soumissions?

4. Le Ministère a-t-il contribué financièrement ou autrement, à l'établissement de cette société afin qu'elle puisse construire cet ameublement?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. Oui, mais le contrat a été adjugé le 29 octobre 1974 et le communiqué de presse était daté du 20 novembre 1974.

2. Oui.

3. Standard Desk Limited; Louis Ethan Limited; Sunar Limited; Ebena/LaSalle Inc.; Gothic Stores Fixtures.

4. Non.

#### LA COMMANDE D'AMEUBLEMENT DE BUREAU

Question n° 1980—**M. Reynolds:**

1. Le 12 mars 1974, le ministère des Approvisionnements et Services a-t-il adjugé un contrat à Vulcan Industries Ltd. de Pointe-aux-Trembles (Québec), pour des fournitures de bureaux coûtant \$1,182,339?

2. A-t-on lancé des appels d'offres?

3. Quelles sociétés ont présenté des soumissions?

4. Le Ministère a-t-il participé, financièrement ou autrement, à la mise en place des installations de cette société pour lui permettre de fabriquer ces fournitures?

5. Existe-t-il des arrangements avec la société, en vertu desquels le Ministère accordera à l'avenir la préférence à leurs soumissions?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. Oui, mais le contrat a été adjugé le 20 février 1974 et le communiqué de presse était daté du 12 mars 1974.

#### Questions au Feuilleton

2. Oui.

3. Vulcan Industries Ltd.; Ebena/LaSalle Inc.; Standard Desk Limited; Sunar Limited; Canabureau Ltd.

4. Non, sauf en ce qui concerne les aspects techniques touchant la production, ce qui se fait normalement pour la plupart des contrats portant sur des produits fabriqués d'après les spécifications gouvernementales.

5. Non.

#### LA COMMANDE DE TOBOGGANS

Question n° 1986—**M. Reynolds:**

1. Le 19 février 1975, a-t-on adjugé un contrat à Magline of Canada Ltd. de Renfrew (Ontario), pour la fourniture de toboggans coûtant \$215 chacun?

2. A-t-on lancé des appels d'offres à l'égard de ce contrat et, dans l'affirmative, pourquoi?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. Un contrat a été adjugé le 16 janvier 1975 et le communiqué était daté du 18 février 1975. Le prix était de \$215.54 pour chaque toboggan livré à Lancaster Park (Alberta) et de \$211.65 pour ceux envoyés à Montréal (Qué.)

2. Oui.

#### LE CONTRAT POUR DES SERVICES POSTAUX

Question n° 1991—**M. Reynolds:**

1. Un contrat a-t-il été adjugé en août 1973 à Battered Mail Service Ltd., en Ontario, pour des services postaux au prix de \$40,000?

2. Pourquoi le gouvernement a-t-il dû passer un contrat pour des services postaux à l'extérieur?

3. A la disposition de quel ministère a-t-on placé ce service?

**L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services):** 1. Oui.

2. Pour satisfaire une demande de services de Musées nationaux du Canada pour l'enlèvement et la livraison de courrier et de colis en 12 lieux de la région d'Ottawa.

3. Des Musées nationaux du Canada.

#### LE REFUS DE COMMUNICATION DE CERTAINS DOSSIERS

Question n° 2071—**M. Cossitt:**

1. Quant à la réponse donnée aux parties 2 et 4 de la question n° 1083, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de rendre public le dossier complet du projet, déclarant que «Les documents en question sont des documents de travail internes que le gouvernement n'a pas l'intention de rendre publics»?

2. Quels motifs le gouvernement peut-il invoquer pour soutenir qu'il est en droit de refuser de donner ces renseignements au Parlement?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** 1. Voir le harsard du 15 mars 1973, page 2288.

2. Voir la 4<sup>e</sup> édition du *Précis de procédure parlementaire* de Beauchesne, commentaires 171c), d), h), i), r), ee) et commentaire 181(3) et (4).

#### LES COUPURES DE PRESSE

Question n° 2126—**M. Reynolds:**

1. Combien d'employés du Conseil national de recherches s'occupent de la publication mensuelle intitulée «Coups de presse»?